

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL80

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« non salariées »

les mots :

« les travailleurs non salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.